



MAISON POUR TOUS

4 rue Cassiopée, 30980 Saint-Dionisy



Charte d'utilisation

La commune met à disposition cet équipement pour favoriser l'expression, la mise en commun et le développement de la citoyenneté. C'est la raison pour laquelle cette réalisation se nomme « Maison Pour Tous » et fait l'objet de la présente charte, afin d'en assurer le fonctionnement.



Les lieux



- **2 salles**, d'une capacité de **20 personnes chacune** qui communiquent entre elles par une porte. Elles peuvent être prêtées ensemble ou séparément.
- **Une cuisine équipée** (cafetière filtres, bouilloire, micro-ondes, four avec plaque vitrocéramique et réfrigérateur).
- **Des toilettes normalisées** pour les personnes à mobilité réduite.
- **2 salles réservées exclusivement** à l'école de musique.
- **Un jardin extérieur doté d'un jardin pédagogique** pour les écoliers.

Pour qui ? Pour quoi ?



La « Maison Pour Tous » est destinée exclusivement aux habitants, aux personnes morales travaillant à Saint-Dionisy, aux associations et organisations œuvrant sur la Commune.

Sont admis :

- Les échanges et partages d'expériences, de savoir-faire et de services, les formations et les initiations dans différents domaines.
- Des réunions d'information, de découverte, de documentation.
- La constitution de groupements d'intérêt.
- Les réunions à thème, d'objectifs, de concertation à l'échelle d'une rue, d'un quartier, du village...
- Les réunions d'association.
- Les ateliers scolaires et périscolaires.

Comment l'utiliser ?



L'utilisation des lieux se fait à titre gracieux, les activités rémunérées ne sont pas admises.

Chaque utilisateur doit se sentir responsable de cet équipement, et ceci dans tous les domaines :

- Respect du matériel et de l'ensemble des équipements en place.
 - Le ménage doit être fait après chaque utilisation, y compris les sanitaires (produits d'entretien mis à disposition). Penser à signaler à la mairie les manquements.
 - Trier ses déchets.
 - Utiliser la climatisation sans excès : 19° pour le chauffage, 25° pour le rafraîchissement.
 - Il n'y a pas de vaisselle à disposition.
 - Penser à bien fermer les stores, les fenêtres et la porte avant de quitter les lieux.
- 

 La "Maison Pour Tous" se situe dans un ensemble d'habitations, il faut donc veiller à ne pas causer de nuisances sonores intérieures et extérieures.

Réservation et remise des clés



Afin de s'assurer de la disponibilité de la salle, il est conseillé de faire la demande le plus tôt possible par mail (contact@saint-dionisy.fr) ou courrier déposé au secrétariat de la mairie.

La demande doit contenir le Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Mail, Objet et Date de l'évènement.

Une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais.

Afin de pouvoir récupérer les clés de la Maison Pour Tous, se mettre en relation avec le secrétariat de la mairie.

En cas de perte, merci d'en avvertir la mairie et de procéder à son remboursement.

Dispositions spéciales



- La consommation d'alcool ne doit pas déroger aux règles légales en vigueur notamment en ce qui concerne les mineurs.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux. Un cendrier est à disposition à l'extérieur.
- Il est interdit de faire du feu sous quelque forme que ce soit et d'utiliser des produits inflammables, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Le téléphone fixe est destiné aux appels d'urgence.
- La Maison Pour Tous est équipée du WIFI.
- Les portes doivent être laissées libres d'accès pour permettre une évacuation rapide.